

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE

017-211700778-20190926-20190926\_1-DE  
Recu le 03/10/2019

AFFICHÉ le

03 OCT. 2019

MAIRIE DE CERCOUX

Cercoux

L'an deux mille dix neuf, le 26 septembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jeanne  
BLANC, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2019

**Membres présents :** Jeanne BLANC, Daniel MARTINEZ,  
Françoise BLANC, Philippe GLEMET, Angélique MOTUT, Alain  
TROGER, Jean-Philippe DELOUBES, Sandra RAMBAUD,  
Christian BERNARD, Alain AMAROT, Nelly GROS

**Membres absents :** Nadia JONQUIERES

**Membres excusés :** Bernard LAFAYE, Yves GRIVET

**Secrétaire de séance :** Sandra RAMBAUD

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 11  
votants : 11

**Objet :** 20190926\_1 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**Vu**, le Code de l'urbanisme et notamment ses articles [L 153-21](#) et [L 153-22](#) et suivants ;  
**Vu**, la délibération en date du 1er juillet 2014 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;  
**Vu**, le débat sur les orientations générales du projet de d'aménagement et de développement durables, en séance du conseil municipal, en date du 10 août 2015 ;  
**Vu**, la délibération en date du 7 décembre 2017 tirant le bilan de la concertation ;  
**Vu**, la délibération en date du 7 décembre 2017 arrêtant le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme ;  
**Vu**, l'enquête publique qui s'est tenue du 8 octobre 2018 au 9 novembre 2018 ;  
**Vu**, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;  
**Vu**, les avis émis par les personnes publiques associées ;  
**Vu**, la dérogation à l'article L.142-4 du Code de l'Urbanisme accordée par monsieur le Préfet  
**Vu**, l'avis favorable émis par l'établissement public de coopération intercommunale porteur du SCoT ;  
**Vu**, le projet de PLU annexé à la présente délibération.

**Considérant** que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications ponctuelles au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme ;

**Considérant** que les modifications demandées dans leurs avis par les personnes publiques ont fait l'objet d'un examen attentif ou ont été prises en considération dans le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme ;

**Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (11 voix Pour, 0 abstention, 0 contre)**

D'approuver le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles [R 153-20](#) et [R 153-21](#) du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage en mairie pendant un mois ;
- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Le plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet suivant : [www.cercoux.fr](http://www.cercoux.fr)

Fait et délibérée en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Jeanne BLANC

